



Briare, lundi 8 août 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04801

Pris en application :

- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Code des transports
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau

**Canal du Nivernais versant Loire
Section Cercy la Tour-St Léger des Vignes**

Regroupement de bateaux (1 heure d'attente) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 09/08/2022 à 09:00

- o **Canal du Nivernais**
entre les pk 1,00 (Ecluse 35 de Loire) et pk 8,3 (Ecluse 32 de Roche)

Commentaire :

Mesdames et mesieurs les usagers sont informés qu'en raison des conditions climatiques exceptionnelles, un regroupement des bateaux avec un temps d'attente d'1 heure maximum est mis en place sur les écluses 35 à 32 du canal du Nivernais versant Loire.

Service(s) à contacter :

UTI Val-de-Loire-Seine, 17 rue du Pont Canal, 45250 BRIARE

Tél : 02 38 31 26 20

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'UTI

Signé

Deborah PERROT